



DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DCCAS N° 20241502-01
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

M57

2023
CCAS

nombre de membres en service	9
nombre de membres présents	7
nombre de suffrages exprimés	6
VOTES : contres 0 pour	6
date de convocation :	07.02.2024

Présents : H BEAL - FOLLEAT J - DELORME D - BONNEVAUX V - JOUMARD-DESSALCES S - CALMARD B - FAYASSON G - CERISIE RIVAL G

Le 12 février à 11h, le conseil d'administration réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mr Hervé BEAL, Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
Compte administratif principal						
Résultats reportés	0,00	4 225,79		0,00	0,00	4 225,79
Opérations de l'exercice	773,00		0,00	0,00	773,00	0,00
Totaux	773,00	4 225,79	0,00	0,00	773,00	4 225,79
Résultats de clôture	0,00	3 452,79		0,00	0,00	3 452,79
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	0,00	3 452,79	0,00	0,00	773,00	4 225,79
Résultats définitifs	0,00	3 452,79	0,00	0,00	0,00	3 452,79

2° adopte dans les mêmes termes, le compte de gestion dressé par Madame Marie-Christine FAVARD, trésorière.

Fait à Usson en Forez, le 15/02/2024
 le Président, Hervé BEAL

La secrétaire de séance, Josette FOLLÉAT